

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 05/10/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, ROBERT Alain, FOLTIN Muriel, STUTZMANN Marc Conseillers Municipaux.

Absente excusée : FOLTIN Muriel

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Procuration : FOLTIN Muriel à ROBERT Alain

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc STUTZMANN a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 7 : TUILES EGLISE : RELIQUAT DES TUILES INUTILISEES

Vu la délibération du 25 Juillet 2022 point 6.

Considérant le courrier de Monsieur le Maire de Romagny en date du 19 Août 2022.

L'assemblée décide de mettre les tuiles à disposition de la Commune de Romagny de manière coordonnée avec les travaux de la toiture de l'Eglise.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE
(Haut-Rhin)

RENDU EXECUTOIRE LE

13.10.2022

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.
(Haut-Rhin)